

Intervenir auprès des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme

MAJ : 25/04/2024

Garantir un accompagnement auprès des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) qui prend en compte leurs besoins spécifiques et qui favorise leur inclusion sociale et professionnelle.

L'enjeu de cette formation certifiante est d'accompagner les professionnels issus du secteur social, médico-social, sanitaire et de l'Education Nationale à se spécialiser dans leur pratique auprès d'un public avec TSA.

La forte disparité des types de formation, la diversité des niveaux de compétences acquises ont conduit les acteurs du secteur - en particulier les associations de familles, le ministère des Solidarités et de la Santé et le comité interministériel au handicap - à la mise en place de cette formation certifiante reconnue au répertoire spécifique et éligible au CPF.

Objectifs

✓ Cette certification a pour objectif d'attester la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique des personnes avec TSA, au sein d'un travail pluridisciplinaire et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Programme

Une formation de 210 h réparties, en 5 blocs (heures modulables selon expérience) :

Bloc 1 - Contexte historique et réglementaire (14h)

Bloc 2 - Définition et compréhension des TSA (35h)

Bloc 3 - Communication et interactions sociales : évaluation - outils (dont les outils numériques)

Bloc 4 - Prévention et réponse aux « comportements dévifs » 25h

Bloc 5 - Les différents types d'accompagnement : Faire avec - famille - environnement - Posture professionnelle 80h

Un accompagnement 14h est proposé en collectif auquel peuvent se rajouter 7h de guidance individuelle pour l'élaboration du dossier de Pratiques professionnelles.

Méthodes mobilisées

Groupes de 8 à 14 personnes

Pédagogie basée sur l'expérience partagée et ancrée dans une réalité professionnelle.

La formation permettra une analyse de situations au regard d'approches théoriques multiples (cours, TD, TP, étude de cas, e-learning ...).

Dispositif d'évaluation et de certification

Rédaction d'un dossier de « pratiques professionnelles » (10 à 15 pages) comme support à une soutenance à l'oral (30 mn).

Conditions d'accès à la formation / Admission

Entretien de positionnement (30 mn d'échange avec un formateur) pour présenter le parcours antérieur et les projets en cours liés à l'accompagnement de personnes avec trouble du spectre autistique.

Débouchés

La stratégie nationale pour l'autisme évoque la création de nombreux emplois ou le développement de compétences d'emplois existants, au niveau de la recherche, mais aussi de l'intervention précoce et du soutien aux familles, de la scolarisation et de l'inclusion des adultes.

Les deux dernières enquêtes emploi de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif insistent également sur « des besoins d'expertises de plus en plus fines dans des secteurs comme celui du « handicap » et « des demandes de spécialisation relayées par les employeurs pour des spécificités de besoin des usagers ».

Public

Ce certificat est accessible à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec trouble du spectre de l'autisme : expérience en cours ou datant de moins d'un an, expérience acquise ou à acquérir via un stage, expérience à partir des situations vécues.

Dates

Formation du **28 janvier au 18 décembre 2025**

Jury de certification : **18 décembre 2025**

10 regroupements de 3 jours

Tarifs : 3655 € soit

- Frais pédagogiques pour la formation 210 h : 2940 €
- Inscription à la certification UNAFORIS : 575 €
- Accompagnement individuel renforcé (7 h) optionnel : 140 €

Formation éligible au CPF



Lieu de formation

A l'IRTESS, 2 rue Professeur Marion - 21000 Dijon
Formation délocalisée selon demandes.

Contacts

Informations formation / inscriptions

Elodie MONGIN - Responsable pédagogique

emongin@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 30

Jean-Marie VAUCHEZ - Directeur de pôle

jmvauchez@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 56

Accessibilité aux PSH

aponchon@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 39